

# **Association Entre Chats - Studio de la Manu**

## **Règlement Intérieur de l'école de danse**

### **Article 1 Le règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur prévu dans les statuts de l'association, complète et précise le fonctionnement de l'association. Lors de l'inscription tout adhérent se doit de le respecter pour une année complète au sein de l'école de danse.

### **Article 2 Disposition légale**

L'association Entre Chats, comme mentionné dans ses statuts, a pour objet d'enseigner la danse pour les enfants à partir de 4 ans révolus (suivant la législation). L'enseignement est donné par des professeurs diplômés, dispensés ou en formation et peut être complété par des artistes, intervenants extérieurs travaillant en lien avec le Conseil Général et ce autour du schéma départemental de développement des enseignements artistiques ([www.md29.org](http://www.md29.org)). Les cours ont lieu dans des locaux aux normes et adaptés à la pratique de la danse (plancher technique posé sur double lambourde) et répondants ainsi aux lieux accueillant du public.

Afin de gérer au mieux le fonctionnement de l'association (projets, tarifications, partenariats...) une assemblée générale est organisée chaque année. La présence de chaque adhérent est vivement souhaitée afin d'être informé des actions de l'association Entre Chats et du Studio de la Manu et, ainsi, participer à la vie de l'école.

### **Article 3 Inscription et cotisation**

L'inscription est annuelle et comprend 32 semaines de cours de septembre à juin, hors vacances scolaires.

**Tout année commencée est intégralement due, les absences des élèves ne pouvant être ni déduites, ni remboursées.**

Aucun remboursement ne sera accepté à l'issu du premier trimestre sauf à la demande écrite du médecin ou déménagement de longue distance. Afin de respecter le travail des professeurs, tout arrêt en cours d'année doit se justifier auprès de ceux-ci et en informant le bureau par courrier ou mail.

**Documents obligatoires** pour la validation de l'inscription : remplir une fiche d'inscription, s'acquitter des droits d'inscription ainsi que le règlement des cotisations pour l'année d'enseignement, un certificat médical favorable à la pratique de la danse daté de moins de 3 mois (en précisant les faiblesses corporelles antérieures), le présent règlement intérieur signé, 3 enveloppes timbrées, une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Tous les règlements par chèque doivent être établis à l'ordre de ENTRE CHATS. Préparer les chèques dans une enveloppe, inscrire au dos de ceux-ci : le nom de l'enfant (si celui-ci est différent du chèque) et les mois concernés. Pour les paiements en espèces et par chèques vacances, merci de prévoir l'appoint dans une enveloppe marquée du nom de l'élève et de la classe de danse suivie.

### **Article 4 Fonctionnement des cours de danse**

L'assiduité aux cours de danse sera de rigueur pour favoriser l'apprentissage et pour le travail du groupe. **Pour le respect des cours merci de rester discret dans le hall.** Pour une bonne concentration des enfants, les parents ne sont pas autorisés à assister au cours. Des temps de présentation seront organisés au cours de l'année.

## **Association Entre Chats - Studio de la Manu**

### **Règlement Intérieur de l'école de danse**

- L'élève doit **arriver 10 minutes avant le cours** afin d'être en tenue et coiffé à l'heure du cours. Les accompagnateurs s'engagent à venir chercher leurs enfants au studio de danse.

En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils ne peuvent engager la responsabilité de l'association, notamment en cas d'absence d'un professeur, pour tout problème qui surviendrait.

- **En cas d'absence au cours, prévenir obligatoirement** le professeur et le bureau de l'Association par téléphone ou par mail.
- **En cas d'absence du professeur**, autant que possible, les parents seront prévenus par mail, texto, téléphone et/ou un message sera affiché sur la porte du studio de danse. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer que les cours ont bien lieu, avant de laisser l'élève seul.

#### **Article 5                    Spectacle, représentations et répétitions.**

L'association Entre Chats organise régulièrement des prestations chorégraphiques afin de valoriser la pratique des élèves devant un public.

**La présence des élèves à toutes les séances de travail répétitions est obligatoire pour participer au spectacle, ils pourront se dérouler hors des créneaux de cours.**

Ces représentations seront payantes pour les familles afin de participer aux frais d'organisation du spectacle de l'association (location de salle, rémunération de techniciens, des intervenants, décors...)

Une participation financière spéciale liée à la mise à disposition des costumes de scène et à leur entretien pourra être demandé aux familles (environs 5€ à 20€)

Le calendrier des répétitions est communiqué à l'avance et les séances exceptionnelles peuvent avoir lieu le samedi après-midi et le dimanche afin de réunir tous les participants. Par souci d'organisation, vous devez prévenir toutes indisponibilités le plus tôt possible, afin de ne pas perturber la création et l'apprentissage des élèves ainsi respecter le travail de chacun.

#### **Article 6                    Droit à l'image**

L'association Entre Chats se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication sur tout support que ce soit papier et web.

En signant ce présent règlement l'élève et ses représentants légaux acceptent cette mention. Si ce n'est le cas veuillez rayer cet article et joindre impérativement un document écrit afin de prévenir toutes les personnes de l'association.

#### **Article 7                    Manquement au règlement**

Tout manquement au présent règlement est passible d'exclusion temporaire ou définitive de l'association et ne pourra donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

**Association Entre Chats - Studio de la Manu**  
**Règlement Intérieur de l'école de danse**

**Article 8                      Contact et correspondance**

Des permanences sont assurées par certains membres du bureau, du conseil d'administration ou personnes bénévoles afin de satisfaire vos questions.  
Les jours sont communiqués, par affichage dans le hall du Studio ou sur le site de l'école de danse.

Les professeurs ne sont pas tenus de recevoir les documents administratifs, merci de les joindre sous enveloppe dans la boîte aux lettres ou par courrier :

Association Entre Chats - Studio de la Manu  
La Manufacture, cour des artistes  
42 bis quai du Léon  
29600 MORLAIX

Ou par mail via notre site : [www.studiodelamanu.fr](http://www.studiodelamanu.fr)  
Ou [danse.entrechats@gmail.com](mailto:danse.entrechats@gmail.com)

**Membres du Bureau de l'association**

Président : Stéphane DEBATISSE  
Vice-président: Samuel LAIR  
Secrétaire : Marie Pierre GUILLERM  
Trésorières : Eléonore FAUCHER et Hélène DEBARRE (administratif: 06 98 73 34 10)

**Direction et professeur**

Isabelle COUFFIN                      06 63 73 82 06

**Professeurs et intervenants**

Pierre Nicolas BUISSON    06 88 52 65 94  
Juliette GAUTIER  
Marine TANGUY

---

**Coupon à remplir et restituer pour valider votre inscription**

Je soussigné \_\_\_\_\_ suivant le(s) cours

\_\_\_\_\_

Ou responsable légal de

\_\_\_\_\_

avoir pris compte du règlement intérieur de l'école de danse Entre Chats, je l'accepte et m'engage à le respecter durant l'année ...../.....

A \_\_\_\_\_, le    /    /    .

Signature de l'élève

Signature du responsable légal